

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

RENFORCER LE CONTRÔLE DES DÉCLARATIONS DE MINORITÉ DES ÉTRANGERS -
(N° 1261)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par

Mme Sebaihi, M. Fournier, Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce dispositif est à la limite de l'inconstitutionnalité. La marge d'erreur, aujourd'hui, est beaucoup trop élevée pour que ce dispositif ait une quelconque valeur juridique. En outre, cet article méprise les droits de l'enfant.